

Des camions espagnols chargés de pêches bloqués par des producteurs

Des producteurs français de pêches ont bloqué des camions espagnols, jeudi matin, au péage autoroutier de Perpignan-sud pour protester contre les importations à bas prix, et en ont vidé deux, a constaté un journaliste de l'Afp.

Les manifestants, 150 personnes environ, venus des Pyrénées-Orientales et du Gard à l'appel de la Fdsea et des Jeunes Agriculteurs, ont bloqué le péage à partir de 8h30 en déversant sept camions-bennes de pêches françaises, soit près de 100 tonnes, pour « alerter l'opinion et les pouvoirs publics » a déclaré le président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-orientales, Michel Guallar.

Les camions espagnols visés devaient en majorité livrer leur produits au marché d'intérêt national de Perpignan Saint-Charles. Vers 9h30, ils restaient immobilisés et les manifestants français ont même vidé le contenu de deux camions, aspergeant de gazole les nectarines du premier pour les rendre inconsommables. Les manifestants comptaient en revanche dégager une des voies du péage bloqué pour laisser passer les automobilistes. Les forces de l'ordre n'étaient visibles qu'en petit nombre, veillant surtout à ce que les quelques altercations avec les chauffeurs espagnols ne dégénèrent pas.

Pour Michel Guallar « les importations de pêches espagnoles perturbent complètement le marché en arrivant à des prix extrêmement bas et nos frigos restent pleins, car on ne peut pas suivre ». Selon lui, la situation est particulièrement grave cette année car « la production est importante partout, les Espagnols sont arrivés très tôt sur le marché et ils ont attaqué les marchés allemands et du Benelux à des prix de dumping, si bien qu'on ne peut plus y exporter ».

La Fdsea et les JA ont expliqué leur position dans un tract intitulé « Stop au dumping ! Laissez nous produire français ! » Ces syndicats estiment « qu'aucune production ne tire son épingle du jeu ». Ils « demandent aux autorités d'intensifier les contrôles de produits à la frontière espagnole et de veiller à l'application de la loi française ».